



Délibération  
N° 2021-061

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : ACQUISITION DES PARCELLES C 1008 ET C 1006

Date de la convocation : 24/09/2021

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le trente septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

**Absents** :

M. ROSSI Alain.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,  
M. PATRONE Etienne, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 1

Représentés : 5

*Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de redynamisation du village de San Martino, il convient d'acquérir des parcelles permettant d'envisager l'aménagement des espaces extérieurs autour de l'ensemble immobilier « U San Martinu ».

Il s'agit d'acquérir les parcelles C 1006 et C 1008 appartenant à Monsieur et Madame CARAFFA Edmond.

Ces parcelles, d'une superficie de 67 m<sup>2</sup> et de 61 m<sup>2</sup> sont situées au lieu-dit Olivella à San Martino. Des discussions ont récemment été ouvertes avec les propriétaires sur la base d'un prix établi à 100€/m<sup>2</sup>, et la Commune a réussi à obtenir un accord :

La superficie totale des deux parcelles est de 128 m<sup>2</sup>, le prix a été fixé à 15 000,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles C 1006 et C 1008 et d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210930-1152021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet d'acquisitions des parcelles C 1006 et C 1008 pour le montant de 15 000,00 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents et actes concernant cette acquisition et à désigner un notaire
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021. Opération 1401

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210930-1152021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021